

Compte-rendu du CTL du 16 juin 2022

Les élus **FO-DGFIP 43** ont lu la déclaration liminaire suivante :

"Monsieur le Président,

*Vous allez nous présenter la situation du télétravail au 1-3-2022 et le bilan 2021. Pour **FO-DGFIP43**, l'agent en télétravail doit conserver ses droits, le télétravail ne doit pas lui être imposé, on doit lui garantir un équipement de travail de qualité afin de lui permettre d'assurer ses missions dans les meilleures conditions possibles, le protocole prévoit qu'il est possible de télétravailler dans des « tiers lieux » et toute demande faite dans ce sens doit être étudiée favorablement. En revanche, **FO-DGFIP43** ne souhaite pas que ce mode de travail se transforme en travail à distance dans des espaces de « co-working ».*

*Le tableau de veille social (TBVS) de notre département fait ressortir une augmentation du nombre et du volume d'écrêtements des horaires variables, très certainement lié à la charge croissante de travail, tout en démontrant une nouvelle fois l'implication des personnels. **FO-DGFIP 43** dénonce une nouvelle fois les suppressions incessantes du nombre d'emplois. Ce tableau retrace aussi une augmentation des arrêts maladie de courte durée sur 2021. Le taux de rotation des agents et le nombre de demande de mutation sont également en hausse. Nombre d'agents ne se sentent pas bien dans leur service. La mise en place à marche forcée du NRP dans notre département, dénoncée à plusieurs reprises par **FO-DGFIP 43**, a créé des situations très difficiles dans les services.*

Dans le point 4 de l'ordre du jour vous avez mis le point d'étape sur la feuille de route stratégique départementale, pour lequel à notre connaissance aucun document n'est mis à notre disposition, ce que nous déplorons. Tout comme nous dénonçons le fait que la majorité des points présentés dans de nombreuses instances, pour ce CTL 3 points, soient pour information. Certainement le nouveau dialogue social????!!! Aussi nous demandons un vote sur le point 1 concernant le télétravail.

*Pour **FO-DGFIP43** la Direction Générale entend lancer un débat prétendument participatif sur l'avenir de notre direction, selon des modalités dépendant des conditions d'organisation locales, en dehors de toute orientation prédéfinie.*

Or cette orientation a déjà été présentée aux directrices et directeurs à Poitiers les 23 et 24 mars, des réflexions approfondies ont déjà été engagées avec ces derniers sur les prochaines évolutions, voire dégradations de la DGFIP que la centrale souhaite mettre en œuvre, et cela sans aucunement y avoir associé les représentants des personnels.

Le fait que ce type de concertation ait été lancé sans y associer en amont les organisations syndicales de la DGFIP démontre ainsi la volonté du directeur général d'ignorer leur

représentativité et leur crédibilité, et de les court-circuiter au travers d'un dispositif déstructuré permettant d'interpréter les résultats à sa convenance.

Dans toutes les instances, nos organisations syndicales que ce soit au niveau national ou local n'ont cessé d'alerter sur les conséquences néfastes des politiques et réformes engagées pour les missions, les services, les emplois, les conditions de travail des personnels de la DGFIP ainsi que la dégradation du service public proposé aux usagers.

L'organisation de ces «concertations» démontre ainsi la volonté d'écarter, préalablement à toutes discussions pré-stratégiques, les observations et revendications portées par nos organisations syndicales sur de multiple sujets.

Nous réaffirmons nos revendications et, en particulier, celles concernant l'augmentation de nos traitements, une réelle reconnaissance de notre travail dans les faits, le rétablissement d'une fiscalité plus progressive mettant à contribution les hauts revenus et les revenus financiers ainsi que le maintien d'une Fonction publique sous Statut et des services publics dignes de ce nom.

*Nous réaffirmons aussi notre détermination à combattre toute réforme des retraites visant à supprimer les régimes existants fondés sur la solidarité intergénérationnelle et à reculer l'âge de départ (âge légal, âge pivot ou d'équilibre), ou de durée de cotisation. Quel que soit le gouvernement qui sortira des urnes cet été, **FO-DGFIP 43** continuera de défendre sans relâche les missions de la DGFIP et les intérêts matériels et moraux des personnels. Nous réaffirmons l'utilité sociale, économique, budgétaire et démocratique de toutes nos missions.*

Nous refusons que notre administration continue d'être considérée comme une variable d'ajustement budgétaire, réservoir principal des suppressions d'emplois ! »

En réponse, le Président nous explique que le dialogue social a été respecté et nous indique qu'il n'est pas tenu de soumettre au vote ce qui ne doit pas l'être. D'après lui le Directeur Général est pour le maintien des missions actuelles et qu'il n'a aucune intention de les abandonner, par contre il est réticent à l'arrivée de nouvelles missions. **FO-DGFIP43** lui fait remarquer que depuis très longtemps aucun point mis à l'ordre du jour n'est soumis au vote et que les points votés, l'ont été suite à la demande en séance des représentants du personnel. En ce qui concerne les missions nous lui avons fait remarquer que pour accueillir de nouvelles missions il faudrait davantage de personnel.

Point 1 : les 3 PV ont été approuvés à l'unanimité.

Point 2 - le télétravail : la direction se félicite du bon taux de télétravailleurs. Elle constate une augmentation des conventions entre le 31/12/2021 et le 01/03/2022. A cette date 145 agents sont concernés par le télétravail, ce qui représente environ la moitié des agents. Le nombre de conventions ponctuelles est en augmentation et celui des conventions régulières en baisse.

FO-DGFIP43 interpelle le Président concernant les « tiers lieux »(résidence autre que la principale) afin que les demandes faites par les collègues soient acceptées. Ce qu'il accepte à condition que les demandes soient faites préalablement. Toutefois les délais raisonnables de retour dans les services, en cas de besoin, ne doivent pas excéder 24h.

Point 3 – observatoire interne et TBVS (tableau de veille social) : concernant le TBVS la direction constate en 2021 une amélioration sur plusieurs points. Elle fait remarquer aussi que le nombre de fiches de prévention du risque psychosocial remontées est très faible en 2020 et 2021.

FO-DGFIP43 propose que la direction communique auprès des agents pour leur indiquer qu'il existe des fiches de prévention (ou signalement) et qu'il faut s'en servir lorsqu'un problème survient dans un service. Les représentants du personnel font remarquer que l'analyse qualitative du TBVS repose sur les années 2019-2020-2021 en pleine crise sanitaire et que de ce fait les chiffres et les évolutions en pourcentage sont à relativiser, et malgré cela la situation sociale décrite par cette analyse montre une situation de nos services très dégradée. Les représentants du personnel ont interrogé la direction pour faire un point sur le nombre de ruptures conventionnelles. D'après la direction il y aurait 3 dossiers en cours (2 demandes de rupture et une demande de renseignement).

Point 4 – feuille de route stratégique - remue méninges : le Président nous a présenté le planning mis en place pour la Haute Loire (concertation des agents par le biais de réunion par service). **FO- DGFIP43** comme indiqué dans sa liminaire s'indigne que les organisations syndicales n'aient pas été associées en amont, le Directeur Général ignorant leur représentativité. Nous continuerons de défendre les missions de la DGFIP et les intérêts matériels et moraux des personnels.

Point 5 – questions diverses :

- Est-il prévu des horaires aménagés en cas de forte chaleur? Une note en ce sens a été diffusée aux agents le 16/06/22.

- Action sociale : connaît-on le nom du nouveau délégué de la Haute Loire ?

Visiblement il est connu depuis le 15 juin, toutefois la personne retenue doit être prévenue pour pouvoir communiquer.

- Problème des postes en difficulté suite à la mise en place du NRP : la direction pense que les services du SPFE et du SIE devraient connaître une amélioration dans un avenir assez proche. Par contre concernant le SGC du Puy la situation demeure préoccupante, de plus le SGC de Langeac risque lui aussi de se retrouver en situation délicate, le poste se trouvant en sous-effectif.

- Réforme de la responsabilité des gestionnaires publics.

Devant l'inquiétude des collègues, nous avons évoqué le sujet qui est sensible et pour lequel il est nécessaire d'apporter des éclaircissements sur le sujet. Nous avons demandé que la direction fasse une note pour sur ce point important.

Les représentants **FO-DGFIP43** au CTL : Philippe SAGNARD ; Karine VEYSSEYRE.

Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie Hospitalière DDFIP)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu